N° 140 — 21e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Jeudi 20 Mai 1909

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place de Trichon. — (Téléphone 061)
TOURCOING, rue Verte, 33. (Téléphone 1570)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES. . . . . . 1 fr. » —

Les annonces sont reçues aux bureaux du Journal ; à Paris, dans nos bureaux 30, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 061 | A TOURCOING : N° 1570
A LILLE : N° 87

PETIT ESSAI

« Nous allons, a dit M. Pataud dans un meeting des employés de Banque et des grands magasins qui a eu lieu mardi soir, à la Bourse du Travail de Paris, faire un petit essai, une tentative de grève générale. Ce ne sera pas encore le mouvement final, car le Gouvernement a des complicités. »

Voilà un langage qui ne respire pas précisément la confiance et n'est pas fait pour donner du cœur au ventre aux grévistes révolutionnaires.

De l'échec prévu de ce « petit essai », M. Pataud a rendu responsables à l'avance les « réformistes » de la C. G. T.

Quand il a parlé de complicités, des cris se sont élevés dans la salle : « Niel ! Niel ! »

Et M. Pataud a répondu : « Ce n'est pas le moment de faire le procès du secrétaire général de la C. G. T., malgré qu'il ne se soit pas gêné, lui, pour faire le procès des révolutionnaires. Mais il faut que la classe ouvrière balaie *les* rampereurs et les arrivistes de ce genre et les empêche de faire ce que j'appelle une trahison. »

Ils s'arrangent bien, entre eux, comme on voit, les dirigeants de la C. G. T. !

***

M. Pataud a foncé ensuite sur M. Guérard, et sur M. Lajarrige, secrétaire du syndicat des employés du gaz.

« Guérard, a-t-il dit, nous avait promis le concours des cheminots. Il n'a pas tenu sa promesse. Il paraît que les gaziers se consultèrent longuement avant d'agir. Ils ressemblent à ces gens qui voyant quelqu'un se noyer discutent huit jours pour savoir s'ils le sauveront. »

***

Dans la réunion des postiers, tenue également mardi soir, et à laquelle assistaient à peine 400 grévistes, M. Pauron, qui a voulu faire contre mauvaise fortune bon visage, s'est écrié : « Si d'aucuns ont manqué à leur parole, la fraction révolutionnaire de la C. G. T. est avec nous. Dès ce soir elle prendra la tête de notre mouvement. »

Le « petit essai » aura donc un caractère nettement révolutionnaire.

« Le but à atteindre, a dit M. Pataud, c'est la révolution sociale. »

Et l'on a vu apparaître, comme dans toutes ces grandes occasions, la fameuse, fougueuse, non moins qu'élégante, citoyenne Sorgues, la même qui souffleta, à un congrès socialiste, le citoyen Bouguet, du Pas-de-Calais.

Le postier Quilici a expliqué que « quatre-vingts syndicats, et non des moindres, celui des électriciens, par exemple, étaient prêts à marcher. » « Nous touchons au but, s'est-il écrié ; ne désespérez plus ! »

***

Les postiers ne semblent pas avoir pris ces belles promesses pour argent comptant, car, si nous en croyons les renseignements du ministère des postes, le nombre des grévistes a encore diminué mercredi.

Et, en effet, il se manifeste bien des hésitations parmi les travailleurs parisiens.

Un journal n'a-t-il pas raconté, sans être démenti, que les électriciens eux-mêmes, refusant d'obéir servilement au mot d'ordre de M. Pataud, auraient réclamé un referendum ?

C'est que le fameux éteigneur de lumières — il l'a publiquement déclaré — ne prendra pas cette fois, comme précédemment, les Parisiens et les Pouvoirs publics au dépourvu. On s'est préparé en vue de la grève possible. Et, vaille que vaille, on suppléera aux électriciens défaillants.

***

Dans la PETITE RÉPUBLIQUE, M. Lajarrige confirme l'opinion de M. Niel sur le peu de chance de succès d'une tentative de grève générale.

« En toute sincérité, dit-il, je pense avec le secrétaire général de la C. G. T. notre excellent camarade Niel, que pour déclarer cette universelle guerre sociale, les syndicats ne sont ni assez nombreux, ni assez cohérents, ni assez sûrs d'entraîner derrière eux la multitude des travailleurs non syndiqués. »

Et, faisant allusion à une grève des ouvriers des chemins de fer, il posa cette question judicieuse : « Est-on bien assuré qu'étendre à ce point le conflit ne serait pas seulement renforcer le mouvement, mais aussi surexciter les forces de résistance ? »

Mettant en garde ses camarades du gaz contre un dangereux emballement, M. Lajarrige leur donna ces sages conseils :

« A défaut des nouveaux venus dans la corporation, les anciens — et, parmi eux, surtout les fondateurs, les militants du syndicat — ont été à même de comparer les résultats obtenus par les deux méthodes. Alors que la grève de 1899 avait compromis pour longtemps leurs revendications, jeté sur le pavé plus de quatre cents victimes et réduit presque à néant leur force syndicale, par un travail patient, mais résolu, par d'incessantes démarches auprès des pouvoirs publics, en démontrant chaque jour et sans se lasser qu'ils avaient pour eux le droit et la raison, ils ont réalisé de profitables conquêtes ; en suivant les mêmes voies, ils savent qu'ils obtiendront de nouveaux résultats. Voudraient-ils, sans aucun motif professionnel, par simple esprit de solidarité, compromettre les résultats acquis par leur tactique et ceux qu'ils peuvent en espérer encore ? Ce n'était pas à nous de le dire, mais à eux.

« C'est pourquoi comme les mineurs, les *cheminots, les travailleurs du Livre,* comme les *employés des transports* et j'en suis convaincu, comme les *électriciens* demain, les *gaziers ont été appelés à se prononcer* par voie de referendum. »

Manifestement, le secrétaire général des gaziers est hostile à la grève. Il leur propose, « sans risquer un aussi gros jeu », de « manifester leur sympathie aux postiers non par des mots qui s'envolent au souffle du vent, par des ordres du jour presque aussitôt oubliés que votés, mais par des sacrifices matériels. »

***

A Lille, dans le RÉVEIL DU NORD, M. Edouard Delesalle s'élève avec véhémence contre ce qu'il appelle la « grève générale des poires. »

Très justement, il dit que ce n'est pas la liberté d'opinion qui a été « violée en la personne de quelques postiers », mais « la liberté de l'injure. »

Et il qualifie d'« odieux » de « misérable comédie », le bluffage dont nous avons parlé hier par lequel M. Guérard et les « militants » voulurent « donner aux grévistes des P. T. T. l'illusion qu'ils seraient suivis par le prolétariat tout entier. »

Et c'est, ajoute-t-il, « le moment où « les P. T. T. sont rentrés, épuisés et vaincus, que la moitié parisienne du Comité confédéral de la C. G. T. choisit pour décréter la grève générale ! »

Le directeur du Réveil ne s'explique l'ignorance de ces représentants du prolétariat organisé « sur les dispositions des organisations prolétariennes que parce qu'ils représentent en général des syndicats de six membres », et parce que « en leur fatuité d'ouvriers de la capitale — donc très supérieurs, — ils considèrent leur escouade de syndiqués comme l'état-major intellectuel du prolétariat de France. »

« Si les grands syndicats, dit-il, étaient représentés dans le Comité Confédéral au prorata de leurs membres adhérents, c'est par des centaines de milliers de voix qu'aurait été repoussée, dans ce Comité, l'idée de tenter — à cette heure — la grève générale. »

Notre confrère socialiste conseille donc aux grandes corporations adhérentes à la C. G. T., et notamment aux mineurs du Pas-de-Calais et aux ouvriers du chemin de fer du Nord, de ne pas « prendre au sérieux le mot d'ordre des Pataud, des Griffuelhes et des Merrheim — qui n'ont rien à perdre dans la mêlée. »

« Que pour la seule gloire de Pataud — conclut-il avec raison, les travailleurs du chemin de fer du Nord se fassent, après les postiers, révoquer de leurs emplois c'est véritablement prendre les travailleurs de province pour plus bêtes qu'ils ne sont. »

***

Voilà de rassurants sons de cloche.

Il ne faut pas cependant perdre de vue que l'agitation révolutionnaire se poursuit à Paris, que déjà un certain nombre de terrassiers ont répondu à l'appel de la C. G. T., que d'autres suivront certainement, et que le Comité des sept s'efforce de donner au mouvement le plus d'étendue et d'intensité possibles.

M. Pataud et la « fraction révolutionnaire » de la C. G. T. se sont trop engagés. Ils ne peuvent plus reculer. Ils vont faire leur « petit essai de mobilisation. »

De leur propre aveu, il est voué à l'insuccès. Souhaitons au moins qu'ils ne conduisent pas les malheureux travailleurs qu'ils auront surexcités et qu'exaspérera la défaite à des bagarres trop graves et à des conflits sanglants.

Georges ROBERT.

L'Élection de Montpellier

Le maintien de la candidature de M. Reboul, socialiste unifié, nous a permis de constater une sorte de flagrant délit qu'il importe de signaler aujourd'hui.

Au premier tour, nos lecteurs ne l'ont pas oublié, M. Astier, radical-socialiste, arrivait en tête, il bénéficia immédiatement du désistement de M. Salducci, socialiste indépendant, et nous affirmions alors que M. Reboul ne pouvait prétendre au second tour que sur l'appoint des voix réactionnaires pour assurer son succès. L'événement nous donne raison.

Que voyons-nous, en effet, au second tour ? M. Astier est élu et nous nous félicitons qu'une manœuvre perfide n'ait pu compromettre son succès, mais M. Reboul lui-même perd trois cents voix environ sur le contingent qu'il avait réuni au premier tour. L'explication de ce résultat est des plus simples : A la deuxième consultation électorale, une candidature libérale surgit, celle de M. Coulondre, qui obtint près de 5.000 voix. Il est difficile de croire que M. Reboul ne convoitait pas ces suffrages, qui par malheur lui ont échappé avec, en outre, quelques-unes de ceux de la même nuance dont il avait bénéficié tout d'abord.

Ainsi donc, le candidat unifié arrive à un échec aggravé par une inutile trahison : M. Reboul en même temps qu'il se livrait à de singuliers calculs, permettait à la réaction de tenter *in extremis,* un redoutable coup de main, il exposait donc la situation des républicains qui apparaissait comme excellente au début de la campagne.

De telles fautes sont graves, elles ne nuisent pas seulement au parti dont se réclame M. Reboul, mais à la cause démocratique ; elles autorisent aussi toutes sortes de représailles électorales. Espérons que la leçon de dimanche rappellera, dans l'avenir, les socialistes unifiés au sentiment d'une discipline à laquelle ils ont, d'ailleurs, tout à gagner.

(DE LA LANTERNE).

LA GUERRE ET LES TRAITÉS

Je viens de lire avec grand plaisir une remarquable étude publiée récemment sous le titre *la Guerre et les Traités* et dont l'auteur, M. Robert Jacomet, docteur en droit, est en même temps l'un des jeunes officiers les plus distingués de notre armée. Ce sujet était bien de nature à intéresser un soldat, puisqu'il s'agit du maintien, pendant la guerre, des traités conclus en temps de paix. Mais c'est une chose digne d'attention qu'un officier ait tenu à se créer une telle compétence personnelle, à poursuivre d'aussi profondes études sur ces difficiles matières du droit international public et privé. Nous voyons là un signe remarquable du double mouvement que détermine, chez les esprits et dans les milieux les plus divers, l'étude de l'angoissant problème de la guerre.

D'une part, les philosophes, les jurisconsultes, les hommes d'Etat, dans tous les pays civilisés, considérant les risques effroyables de la guerre moderne, s'efforcent d'en rendre l'explosion plus difficile et plus rare, et si, malgré tout, elle éclate, se proposent d'en limiter le plus possible les effets désastreux et d'y faire pénétrer, non plus seulement *les* sentiments de l'humanité, mais encore l'application des règles précises du droit. De l'autre, dans les armées elles-mêmes s'affirme chaque jour chez les chefs de tout rang le sentiment de devoirs plus complexes et plus élevés, aussi bien à l'égard des troupes qu'ils commandent que vis-à-vis de l'armée et de la nation ennemie.

De même que, dans ses soldats, le commandement reconnaît *des personnes morales* dont l'obéissance, toujours aussi stricte dans l'exécution des ordres, doit être obtenue moins par la crainte des pénalités que par la confiance dans les chefs par la conscience des devoirs communs par l'exaltation des sentiments d'honneur et de sacrifice ; de même, dans les rapports avec l'ennemi, la force militaire entend n'être plus confondue avec la force brutale, avec la violence. Elle est une force réglée, mesurée aux besoins stricts de la lutte engagée ; elle perd sa seule raison d'être, elle n'a plus d'excuse, dès qu'elle agit au delà des nécessités militaires.

La guerre a pour but la solution d'un conflit entre deux puissances dont chacune croit pouvoir invoquer le bon droit. Le triomphe de ce droit affirmé est donc l'objet de chacune d'elles ; le rétablissement le plus rapide possible de la paix est la volonté de toutes deux. Tout ce qui n'est pas nécessaire pour atteindre ce résultat est interdit aux belligérants. L'Etat belligérant a pour ennemi un autre Etat et non les citoyens, les sujets de cet Etat : les personnes, les biens, matériels et moraux, des particuliers doivent demeurer sacrés à ses yeux. Ainsi, la force militaire veut apparaître, aux peuples eux-mêmes et à l'humanité tout entière, comme un instrument du droit lui-même ; et il faut pour cela qu'elle respecte chez l'adversaire tous les droits qui sont, par leur nature ou par des conventions préalablement consenties entre les Etats civilisés, en dehors du champ d'action des combattants.

Dans quelle mesure cette notion nouvelle des droits de la guerre a-t-elle notamment pour conséquence d'imposer le maintien des conventions diplomatiques, passées, avant l'ouverture des hostilités, soit entre les Etats belligérants, soit entre chacun d'eux et les autres Etats ? C'est la question que s'est proposée M. Jacomet et à laquelle son livre apporte les réponses les plus sérieusement motivées et les plus précises.

De la vieille formule « la guerre annule les traités » à la jurisprudence internationale actuelle, qui admet au contraire la survivance, pendant l'état de guerre, du plus grand nombre des conventions existant antérieurement entre les parties, un long chemin a été parcouru. Et c'est cette lente évolution — des traités de Westphalie aux conférences de la Haye — dont le présent livre expose clairement l'histoire.

En outre, il nous montre excellemment quelle est, au point de vue de la permanence du droit, l'importance de certains actes internationaux qui constituent, à côté des traités simplement bilatéraux, tout un ensemble de conventions universelles et forment comme les premières mailles d'un réseau d'obligations réciproques solidairement acceptées par les Etats civilisés. Telles sont les unions internationales, par exemple l'union postale, l'union monétaire, etc. Telles sont encore les conventions de droit international privé signées à la Haye : l'une établissant la caution *judicatum solvi,* ouvre aux citoyens des Etats associés les tribunaux de tous ces pays et assure également à tous, en cas de nécessité, le secours de l'assistance judiciaire ; une autre, en posant certains principes de compétence, évite les conflits de juridiction entre les tribunaux des divers Etats participants, etc.

Telles sont enfin, cela va sans dire, les autres conventions universelles, touchant les règles mêmes de la guerre sur terre et sur mer, qu'ont votées les deux conférences de la paix en 1899 et en 1907, et qui portent aujourd'hui la signature de toutes les nations. A cette rapide énumération des conventions qui, par leur objet même ou par la volonté des Etats contractants, doivent « rester à l'abri des effets de la guerre », on voit combien se resserre le réseau des obligations permanentes définitivement acceptées par les Etats civilisés et qui forment, ainsi que je l'ai dit ailleurs, les premières assises juridiques de la société des nations.

Dans cet ouvrage si intéressant et si neuf, M. Jacomet a marqué nettement les progrès rapides de ce nouvel ordre international. Avec autant de prudence que de fermeté, il en prévoit les développements futurs. Il y contribuera d'ailleurs utilement par son livre même, dont chaque page montre comment de jour en jour, malgré les obstacles, avec des reculs momentanés, s'étend, même sur les objets qui semblaient d'abord les plus réfractaires à sa juste conquête, l'empire du droit sur le monde.

LÉON BOURGEOIS.

L'INCENDIE DES DOCKS DE LILLE

UN HOMME CARBONISÉ

AMÉDÉE CAMPAGNE
34 ANS
Magasinier aux Docks, disparu au cours du sinistre

Notre photographie représente Amédée Campagne au moment où il accomplissait son service militaire au 13e d'artillerie à Vincennes.

La Politique

Les journaux étrangers suivent avec une curiosité trop compréhensible les événements qui s'accomplissent chez nous, et leurs commentaires ne nous sont généralement pas très favorables. Ils déplorent l'anarchie au milieu de laquelle nous nous débattons, mais les plus sérieux d'entre eux ne s'en dissimulent pas les causes.

C'est ainsi qu'un des meilleurs organes de la démocratie italienne, le Secolo, de Milan, écrit avec raison : « Le mouvement révolutionnaire actuel en France est l'œuvre des ennemis intérieurs de la France, lesquels espèrent ainsi préparer l'avènement ultérieur du duc Philippe d'Orléans. Il est désirable que la France démocratique puisse s'opposer de toutes ses forces aux menées de révolutionnaires professionnels. »

Cette appréciation est absolument fondée. Il faut être aveugle pour ne pas apercevoir la main de la réaction dans ce qui se passe, et la lecture des feuilles royalistes et nationalistes est édifiante à ce sujet. Tous les efforts sont faits pour provoquer la révolution, le trouble, l'émeute, et, par ricochet la frayeur publique, propice au rétablissement du pouvoir personnel.

Le dernier meeting de l'Hippodrome a été significatif. Quoi de professionnel dans cette réunion de furieux, où l'on n'a parlé que de révolution, de mobilisation générale des forces syndicalistes contre le gouvernement, contre la République ?

Sans doute, même parmi les meneurs, il peut se rencontrer des hommes convaincus, mais je n'éprouverais aucune surprise, en ce qui me concerne, d'apprendre que l'orléanisme, dont les méthodes sont toujours les mêmes, a là-dedans des agents salariés, qui travaillent pour le prétendant et dupent les naïfs qui marchent derrière eux.

Henry JAGOT.

Le PROGRÈS DU NORD et l'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING répondent gratuitement par la voie du journal à toute demande de renseignements concernant les accidents du travail.

CHEZ LES POSTIERS

Après le vote de la grève générale par la C.G.T.

Seuls quelques ouvriers du bâtiment ont chômé. Presque tout le personnel des postes a repris le travail.

La matinée de mercredi

Paris, 19 mai.

Dans le bâtiment seulement, on a vu quelques chantiers désertés, un syndicat de menuisiers a décidé de chômer, mais a continué de travailler ; et des partisans de l'action directe et de la « chasse au renard » ont assommé deux facteurs qui faisaient tranquillement leur distribution. Voilà le bilan de la grève générale pour la matinée d'aujourd'hui.

Si l'on tient compte des nouvelles rentrées de postiers et de l'inertie des inscrits maritimes, on peut dire qu'au total la décision du comité de la C. G. T. a été suivie immédiatement d'une diminution du chômage volontaire.

Paris a gardé, ce matin et cet après-midi, sa physionomie accoutumée, et l'on ne signale que de menus incidents.

A la Bourse du travail, on ne remarquait pas plus d'animation qu'en temps ordinaire.

A la Maison des fédérations, il s'est tenu dans la matinée une réunion du conseil fédéral du bâtiment. Aucun communiqué n'a été fait à la presse au sujet des décisions prises. Le secrétaire fédéral s'est borné à déclarer : « Le mouvement est en bonne voie chez nous. Le chômage est déjà à peu près général dans la région parisienne. »

A 3 heures de l'après-midi, les membres du comité exécutif nommés hier se sont réunis dans le bureau du secrétaire confédéral.

Le comité fédéral des cuirs et peaux est convoqué pour demain matin, à 9 heures, à la Maison des fédérations pour décréter la grève. Cette fédération a à sa tête M. Griffuelhes et M. Dret qui fut amputé d'un bras après la journée de Villeneuve-Saint-Georges. Elle s'est prononcée dans tous ses congrès pour la grève générale. C'est elle qui a encouragé et soutenu la grève de Mazamet.

D'après la préfecture de police, on peut évaluer à environ quinze cents le nombre des ouvriers terrassiers qui se sont mis en grève aujourd'hui.

LES RENTRÉES

Le vote de la grève générale n'a nullement arrêté le mouvement des rentrées dans le personnel postier où la grève est, aujourd'hui presque complètement terminée. Le nombre des grévistes est devenu à ce point insignifiant, que l'administration ne juge plus nécessaire de dresser une statistique des manquants. Ce matin, en effet, on n'enregistrait plus, pour un effectif de 25.000 employés, que 100 défections environ dont 4 pour le Central télégraphique et 25 à la recette principale.

Dès qu'il aura été pourvu à l'installation des agents ou sous-agents immédiatement nommés en remplacement des postiers révoqués, le fonctionnement des services sera assuré comme par le passé.

Chez les ambulants seuls la réorganisation du service subit un retard qu'explique la nécessité de reconstituer les cadres du personnel en raison des nombreuses révocations qui ont été prononcées.

Le conseil syndical des ouvriers des P. T. T. s'est réuni à 2 heures à son siège social, à l'annexe de la Bourse du travail.

Une réunion des postiers révoqués

Les postiers révoqués étaient convoqués par le comité fédéral des P. T. T. pour trois heures, à la Maison des syndicats boulevard de l'Hôpital, 117. Leur réunion, qui avait d'ailleurs uniquement pour but d'examiner les moyens de venir en aide à ceux d'entre eux qui seraient privés de ressources, a été strictement privée. M. Pauron va proposer la création de soupes communistes.

Un appel des derniers grévistes

Après la décision de la C. G. T., le comité fédéral des P. T. T. a rédigé un appel que publie le « Cri Postal » et qui va être affiché. Cet appel se termine ainsi :

Maintenant que la classe ouvrière entre dans la lutte par solidarité prête à sauvegarder vos droits par une action aussi énergique que désintéressée.

Camarades qui êtes rentrés, aurez-vous le cynisme de laisser à d'autres le soin d'accomplir une œuvre dont vous retirerez tous les bénéfices ?

Cela ne peut se faire !

Et vous, camarades du Central, accepterez-vous de transmettre les ordres de mobilisation qui appelleront à Paris les troupes qui tireraient sur vos frères ?

Nous ne le croyons pas !

Et nous avons la ferme conviction que vous serez avec nous demain.

De son côté, le Syndicat national des ouvriers des P. T. T. adresse à ceux de ses adhérents qui ont repris le travail, un appel dont voici les passages essentiels :

« Vous avez abandonné la lutte, croyant, par la défection bien étrange du Central, ne pouvoir obtenir la victoire, oubliant trop facilement que si vous étiez irréductiblement unis, vous seriez les vainqueurs.

... Vous avez reproché à la classe ouvrière organisée de se désintéresser de la lutte que vous souteniez. Vous avez fait appel à son concours et vous avez cru qu'il vous ferait défaut !

Aujourd'hui, ce concours vous est assuré. Aujourd'hui, ce concours est effectif.

Pour vos libertés, pour ceux d'entre nous qui sont frappés, la classe ouvrière se lève et lutte.

Allez-vous rester au travail quand nos camarades des autres corporations font non seulement leur devoir, mais le vôtre ? Allez-vous avoir la lâcheté d'abandonner vos militants qui se sont sacrifiés pour vous ?

Les secrétaires,
PAURON, HOGUENOU, GRENAUT.

Une réunion à l'Egalitaire

Tous les ouvriers des lignes étaient, par cet appel, convoqués à une réunion qui a eu lieu ce matin à dix heures, à la salle de l'Egalitaire, rue de Sambre-et-Meuse.

A cette réunion à laquelle assistaient les révoqués et les derniers grévistes, les orateurs habituels sont venus conseiller la résistance. M. Pauron a dit :

— Il faut rentrer dans la lutte avec la C. G. T. Nous allons recommencer le débauchage.

Un ouvrier est venu affirmer que dans le département de l'Aisne il y avait un groupe de grévistes déterminés « à aller jusqu'au bout ».

Un délégué des monteurs sur métaux a annoncé que sa corporation allait se mettre en grève ce soir.

Les délégués se sont séparés sans voter d'ordre du jour.

FACTEURS ASSAILLIS

Ce matin, vers neuf heures, un facteur des postes procédant à la distribution des lettres s'engageait dans le passage Dubry, situé dans le 11e arrondissement, quand trois individus se jetèrent sur lui, le frappèrent, le renversèrent et voulurent lui arracher sa boîte aux lettres.

A ses cris, des gardiens de la paix accoururent. A leur vue, les trois agresseurs prirent la fuite et ne purent être rejoints. Le facteur se releva, se plaignant de douleurs internes, mais put néanmoins continuer sa tournée. Aucune lettre n'a été dérobée.

Un incident du même genre s'est produit presque à la même heure, rue Ledru-Rollin. Un facteur des postes occupé à faire sa distribution de lettres a été assailli par un groupe d'ouvriers et frappé brutalement. Après l'avoir ainsi maltraité, les agresseurs ont pris la fuite. Le facteur porte sur le corps de nombreuses contusions ; mais aucune lettre n'a pu lui être enlevée.

Comment fonctionnent les services

A la recette principale, où tout le personnel, à de rares exceptions près, a regagné son poste, le travail est des plus intenses.

La suppression des ambulants a entraîné un surcroît de besogne considérable dans les services de réception et d'expédition. Pour que le lecteur puisse s'en faire une idée, nous croyons devoir indiquer sommairement comment sont organisés ces services.

Pour la réception de la correspondance venant de la province et de l'étranger, Paris est divisé en « vieux Paris » comprenant les onze arrondissements situés en deçà des boulevards extérieurs et en « nouveau Paris » comprenant les neuf arrondissements. C'est la recette principale qui reçoit et distribue toute la correspondance destinée au « vieux Paris » ; les neuf bureaux centraux des arrondissements extérieurs reçoivent directement des gares leurs correspondances.

En temps normal, le tri de la correspondance par arrondissement est fait en cours de route par les ambulants. La recette principale reçoit ainsi triés les onze paquets pour ses onze arrondissements ou rayons, tandis que la correspondance des autres arrondissements est transportée directement des gares vers les bureaux centraux.

Depuis mercredi dernier, par suite de la suppression des ambulants, toute la correspondance pour Paris arrive « en vrac » à la recette principale, qui est ainsi obligée de faire elle-même son « rayonnage » ou le tri pour ses onze arrondissements, et le tri pour les neuf arrondissements extérieurs.

Quant à l'expédition de la correspondance pour la province et l'étranger, les divers bureaux parisiens sont divisés en « bureaux satellites » et en « bureaux de passe ». Ces derniers, au nombre d'une trentaine, centralisent la correspondance des premiers et les trient pour les quarante-six ambulants qui sont chargés de les diriger vers la destination.

Depuis la grève, les « bureaux de passe » sont obligés de faire le tri non plus par services ambulants, mais par directions départementales et par recettes principales, ce qui complique considérablement la besogne.

Pour parer à ce surcroît de travail, l'administration a été obligée de faire appel au concours de cent cinquante femmes et d'une cinquantaine d'employés supplémentaires, qui sont occupés au tri et au classement. Néanmoins, en dehors de quelques retards, surtout dans la distribution des imprimés, on nous assure que la correspondance journalière a toujours été distribuée et expédiée régulièrement.

LE SABOTAGE

Fils coupés

Avignon, 19 mai.

Dans la banlieue, quatre fils de communication téléphonique, reliant le hameau du Pontet au poste central et à l'Hôtel de Ville d'Avignon, ont été coupés à l'aide d'une cisaille.

Des agents compétents ont été envoyés pour rétablir les communications.

Une perquisition au domicile de l'ouvrier Bastide

Sur mandat de M. Hirsch, juge d'instruction à Versailles, M. Hamard s'est rendu ce matin au domicile de M. [illegible]